

En diminuant le montant d’un forfait accordé par l’Hospice général aux bénéficiaires de l’aide sociale, le Conseil d’Etat répond aux attentes de la droite et inquiète les professionnel·les

Economiser sur l’aide sociale, dont acte

MAUDE JAQUET

Hospice général ► La ligne rouge a-t-elle été franchie? En annonçant mercredi, par voie de communiqué de presse, la diminution de 50 francs du forfait d’intégration mensuel perçu par les personnes à l’aide sociale, le Conseil d’Etat a pris de court ses partenaires. Si l’Hospice général est sur le gril depuis plusieurs mois, c’est la première mesure concrète qui tend à réduire les dépenses de l’institution, qui connaît par ailleurs une importante hausse de ses bénéficiaires. Cette économie concerne une aide attribuée quasi automatiquement en sus du forfait de base s’élevant à 1031 francs mensuels. Sa baisse permettrait d’épargner douze millions de francs par année, chiffre le canton, mais priverait de nombreux ménages pour qui le moindre franc compte.

Voilà qui concrétise une pression continue de la droite parlementaire, convaincue que dans cette période de vache maigre, l’Hospice général doit se serrer la ceinture. En commission des Affaires sociales, plusieurs textes misent sur une diminution des aides, de manière à davantage contenir les charges contraintes. Car l’augmentation du recours à l’aide sociale, perceptible depuis plusieurs années, pèse lourd «dans un contexte de pression accrue sur les finances cantonales», pour reprendre la formule succincte du communiqué du Conseil d’Etat. Ce premier pas, qui réduit à 175 francs le forfait d’intégration pour les adultes – les montants pour les enfants restant inchangés –, attise les craintes de l’ensemble du réseau social genevois.

Et sa colère. «On laissera à tout un chacun apprécier l’équité d’un système où pour permettre le maintien de baisses d’impôts aux plus riches on demande aux plus précaires de se serrer la ceinture», fulminait le SSP dans un communiqué envoyé dans la foulée de l’annonce gouvernementale.

Une coupe qui en appelle d’autres?
«Sur le terrain, c’est la douche froide», rapporte Guillaume



L’Hospice général subit les coups de boutoir répétés d’une droite qui observe d’un œil critique l’explosion du budget de l’institution. KEYSTONE

Thion, délégué syndical SSP à l’Hospice général, lui-même travailleur social. «Le Conseil d’Etat met la pression, et je pense malheureusement que ce n’est qu’un

début», déplore aussi Alain Bolle, directeur du Centre social protestant Genève (CSP). Sans vouloir donner des idées à la droite, qui ne semble pas en

manquer, les professionnel·les s’inquiètent pour d’autres prestations dites circonstancielles. Les aides pour certains besoins médicaux – comme des lunettes

ou des régimes alimentaires spécifiques –, ou le forfait dit d’installation, qui peut être perçu en cas de déménagement, seront-ils les prochaines victimes des mesures d’économies? Toutes ces prestations, dont le montant est défini dans le règlement d’application de la loi sur l’aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP), peuvent être redéfinies par décision du Conseil d’Etat. Elles se dérobent de fait à toute opposition référendaire. De quoi servir les intentions d’une majorité qui répètent à l’envi que l’aide sociale est trop attractive.

Magistrat en retrait
Les personnes au contact du terrain en sont pourtant persuadées: la réponse à l’augmentation des dépenses de l’aide sociale ne tient pas à un resserrement des cordons de la bourse (lire ci-dessous). Au contraire, les milieux concernés plaident pour laisser le temps à la nouvelle loi sur l’aide sociale – pensée autour du pa-



«Le Conseil d’Etat met la pression, et je pense malheureusement que ce n’est qu’un début» Alain Bolle

radigme d’un meilleur accompagnement – de donner des résultats. Entrée en vigueur il y a un an seulement, elle est déjà attaquée par une droite qui l’avait pourtant votée. Se voulant rassurant, le Département de la cohésion sociale affirme que l’annonce de mercredi ne remet pas en question «les principes et objectifs fondamentaux de la LASLP – au premier rang desquels figurent le respect de la dignité des personnes, le renforcement de l’autonomie et de la participation des bénéficiaires, la prévention de la précarité ainsi que l’insertion professionnelle durable – [qui] demeurent pleinement inchangés. Le Conseil d’Etat n’entend pas modifier la LASLP.»

Mais les partenaires en attendent plus du conseiller d’Etat socialiste Thierry Apothéloz, à la tête de la Cohésion sociale. «Nous avons besoin qu’il sorte du bois face aux attaques. En ne se désolidarisant pas de ses collègues du Conseil d’Etat, il offre un boulevard à la droite qui s’attaque aux plus précaires», clame Guillaume Thion. Interpellé par *Le Courrier*, le conseiller d’Etat n’a pas souhaité prendre personnellement position sur la question. Il nous renvoie à la confidentialité des votes du Conseil d’Etat. I

MISER SUR L’EMPLOYABILITÉ

Les résultats d’une enquête réalisée sur demande du Conseil d’Etat par le bureau d’études de politique du travail et de politique sociale BASS, également rendue publique mercredi, vient confirmer des tendances déjà identifiées par les professionnel·les. La diminution des revenus, notamment par la perte de l’emploi, reste le facteur principal du recours à l’aide sociale, à quoi s’ajoutent des bouleversements familiaux ou des problèmes de santé qui jouent le rôle de catalyseurs. Souvent, l’accumulation des problèmes provoque le basculement dans la précarité. Ce sont sur ces aspects-là, antécédents à l’entrée à l’aide sociale, que les associations actives dans le domaine souhaitent mettre l’accent. Et particulièrement sur l’emploi. «On martèle sans cesse la même chose, mais si on ne prend pas en compte le profil et l’employabilité des personnes dès leur arrivée au chômage, on crée simplement une autoroute vers la désinsertion», plaide Alain Bolle. «Force est de

constater qu’une partie des postes au concours à Genève ne correspondent pas au profil de toute une partie des personnes en fin de droit: 34% d’entre elles sont sans formation, c’est considérable!» Plutôt que baisser le forfait intégration, le directeur du CSP Genève voudrait plutôt voir se développer des aides comme l’allocation de formation. Celle-ci permet à des adultes de plus de 30 ans de reprendre une formation en CFC avec une rémunération équivalente au salaire minimum, de manière à rendre supportable économiquement une réorientation professionnelle. «Aux dernières nouvelles, quelque 60 personnes en ont bénéficié à la dernière rentrée. Autant dire que beaucoup de personnes ne se sont jamais vu proposer cette mesure.» Le canton s’est saisi de la question par le biais d’un plan directeur de l’employabilité. Mais le chemin à parcourir reste encore long, estiment les professionnel·les sur le terrain. MJT